

DÉCLARATION DE NON-CONDAMNATION ET DE FILIATION

Je soussigné Tony CORVINOS,

né le 8 décembre 2007 à CLERMONT-FERRAND,

de DIDIER CORVINOS

et de ANGELIQUE BATISSE,

demeurant 630 Route du Barry,

46300 FAJOLES,

Déclare

Conformément à l'article A. 123-51 du code du commerce, n'avoir jamais été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer, diriger ou contrôler une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale.

FAJOLES, le 19 avril 2025.

Signature

Tony CORVINOS



Article L. 123-5 du code du commerce (alinéa 1)

"Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce et des sociétés est puni d'une amende de 4 500 € et d'un emprisonnement de 6 mois."